

IN - Seloncourt Les questions posées au conseil municipal

concerné le devenir de l'espace Charles Kieffer, siège des Amis du vieux Seloncourt, et lieu d'exposition. Daniel
a contesté toute volonté de la part de la municipalité de récupérer cet espace en faisant déménager les collections et a
émis toute idée de destruction de ce bâtiment.

Concernant le Bâtiment Péronne, dernier témoin du patrimoine horloger de la vallée du Gland, il a indiqué que le devis
de restauration s'élevait à 600.000 €, en dehors de tout aménagement particulier. Ce montant est suffisamment dissuasif
pour qu'il ne soit pas une priorité pour la commune. Il a indiqué qu'un groupe de travail, piloté conjointement par les
Amis du Vieux Seloncourt et la municipalité se mettrait bientôt en place pour plancher sur ce sujet.

En réponse à la question de Christian Toitot sur les projets d'avenir de la municipalité suite aux différentes coupes
budgétaires, il a renvoyé à la lecture du document édité par Seloncourt avenir lors des dernières élections municipales.

Concernant le terrain libéré par la démolition de la Patriote, il a été confirmé que la municipalité avait bien été saisie d'une
demande pour y implanter un cabinet d'ophtalmologie. Une commission, à laquelle Seloncourt dynamique et solidaire a refusé de
participer, a été chargée de travailler sur ce dossier.

Concernant le PLU : suite à certaines observations de la préfecture, à des demandes de particuliers et à un projet d'urbanisation
de la commune de Senger et la commune de Bondeval, il y aura bien une modification du PLU. La commune sera maître d'ouvrage de
cette modification placée à l'horizon 2016.

Le budget communication sera obtenu par la modification de la périodicité des publications. Par contre le site internet
sera en travaux pour le rendre plus dynamique. Il permettra d'assurer une information continue aux Seloncourtois. Les
travaux de communication se poursuivront en dehors du débat d'orientations budgétaires, le conseil a adopté un certain nombre de délibérations, et ceci à l'unanimité.

Concernant les droits de place pour la brocante. Suite à la demande des Amis du vieux Seloncourt, gestionnaires de la manifestation, les
droits de place pour la brocante sont accordés sur un emplacement de 2,5 m.

Concernant les subventions éducatives et sociales 2015. Le tableau proposé, montrant une minoration des subventions aux coopératives de
travail et d'assistantes maternelles a été accepté en l'état.

Concernant la convention du directeur général des services. Une somme de 2.000 € est allouée annuellement.

Concernant le centre de gestion du Doubs. La convention pour le service de remplacement de personnels territoriaux sera renouvelée
pour une durée de 5 ans. Une parcelle forestière. Un terrain de 959 m², enclavé dans des parcelles communales, sera acheté pour une somme de 911
€. Le terrain sera mis à disposition de la commune pour un passage. Il est accordé, à titre gracieux, une servitude de passage à pied à la société Place to be pour accéder au local technique
actuellement en construction.

Concernant l'accord pour signature d'un contrat avec la formation Gadjo combo quartet pour la somme de 1.200 €.

Concernant une parcelle de terrain dans le domaine public. Il s'agit du terrain qui a permis l'aménagement de sécurité à l'entrée de
la commune de Pupin.

CONCLUSION - T-REPUBLICAIN - Seloncourt Conseil : une dette bien gérée

investissement, les recettes sont prévues à 1.331.065 €, dont essentiellement l'excédent de fonctionnement pour subventions pour 103.269 €, la récupération de la TVA pour 151.000 € et l'emprunt pour 246.337 €. L'investissement, évidemment sont du même montant ; elles se répartissent entre les 214.804 € pour les bâtiments, la voirie, 102.563 € pour les matériels, 12.210 € pour la vie associative, 9.550 € pour la culture, 9.000 € pour la jeunesse, le développement durable, 195.000 € pour le patrimoine naturel, et 311.000 € en autres postes dont 220.000 € de la dette.

La dette s'élève à 2.330.565 € au 1er janvier dernier, soit 383 € par habitant et sera de 405 € au 31 décembre de la même année. Une dette départementale pour les communes de même importance est de 758 €, et pour la région, de 878 €.

Le ratio de solvabilité, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale, est de 10,5 ans. Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Le conseil municipal, court dynamique et solidaire, tout en reconnaissant la nécessité de faire des économies, certaines bienvenues comme la suppression des indemnités des élus, la baisse des frais de communication municipale et de réception, en regrette d'autres qui sont plus difficiles à réduire (moins 4.000 €), les fournitures scolaires (moins 4.200 €), les projets d'école (moins 3.000 €), et d'autres par ailleurs (moins 25.000 €).

Le conseil municipal regrette également le manque d'investissements pour la recherche d'économies d'énergie durable, le seul constaté étant la mise en place d'une chaudière avec régulation à l'école de Berne, destiné à réduire les excès des frais constatés.

Le conseil municipal a le courage de dire que les Seloncourtois allaient, par l'augmentation de leurs impôts locaux, commencer à payer l'ardoise de la commune du centre-ville.

MR-REPUBLICAIN - Politique - Victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC) le 5 mars, le maire de Seloncourt est en convalescence Irène Tharin hospitalisée

À l'issue d'une réunion de travail à l'Agglo de Montbéliard, dont elle est la 6e vice-présidente, Irène Tharin, 76 ans, a été victime d'un malaise. Elle a été rapidement évacuée sur le centre hospitalier de Montbéliard. Au vu de son état, il a été décidé de la transférer au CHRU (centre hospitalier universitaire régional) Jean-Minjoz, à Besançon, où elle a été admise.

L'interim assuré par le premier adjoint Souffrant d'un accident vasculaire cérébral (AVC), Irène Tharin a été opérée « avec succès » par le chirurgien qui a procédé à l'intervention. Aujourd'hui, « elle va mieux. Elle est toujours hospitalisée mais son état s'améliore ». Le maire affirme Samuel Bühler, directeur général des services (DGS) de la mairie de Seloncourt, qui est en contact étroit avec la famille.

Irène Tharin ne présente ni hémiparésie, ni paralysie. Elle a l'usage de la parole et entretient des conversations avec ses proches. Le chirurgien est satisfait de la façon dont Mme Tharin récupère de cet accident », complète le DGS qui, à l'instar de beaucoup de personnes dans sa situation, où Irène Tharin compte de nombreux amis et soutiens, souhaite un prompt rétablissement au premier magistrat de cette commune de 1.200 habitants.

Le premier adjoint, Daniel Buchwalder, également conseiller communautaire à PMA, qui assure l'intérim et occupe les fonctions de maire, se conforme aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, qui ne prévoit aucune date butoir à cette situation. Il laisse à Irène Tharin de décider de son retour aux affaires de la commune dès que sa santé le lui permettra. Évidemment, chacun espère qu'elle reviendra le plus rapidement possible et lui souhaite en attendant une paisible convalescence.

MR-REPUBLICAIN - Seloncourt Les orientations budgétaires 2015 au conseil municipal La séance de mardi a été présidée par le premier adjoint, du fait de l'absence d'Irène Tharin. Des nouvelles rassurantes sur la santé du maire ont été données : tout va bien. En conséquence, elle semble se remettre de façon satisfaisante, et plus rapidement que prévu de son AVC.

En conclusion du débat, Daniel Buchwalder a évoqué « le contexte particulièrement contraint pour les finances des collectivités locales, qui a un double effet de ciseau, entre des recettes qui stagnent ou diminuent, et des charges qui s'alourdissent à la suite de décisions prises par ailleurs, au risque de réduire notre auto-financement. Cette tendance s'est malheureusement amplifiée pour 2015... »

Les recettes de fonctionnement sont prévues à 5.667.769 €, en diminution de 0,28 % par rapport à 2014. Elles comportent en particulier une diminution de 100 € de la dotation générale de fonctionnement de l'État qui sera compensée par une hausse des impôts de 93.570 € obtenus par une hausse de 2 % des bases d'imposition et un passage de 10,47 % à 10,78 % de la taxe d'habitation, de 19,17 % à 19,75 % pour le foncier bâti, et de 21,17 % à 21,81 % pour le foncier non bâti. Les taux anciens n'avaient pas été modifiés depuis 1995.

Les charges de fonctionnement sont estimées à 5.134.310 €, en diminution de 0,53 % par rapport à 2014. Les charges de personnel

8.068 € (7,83 %), ceci étant essentiellement dû à la municipalisation du personnel chargé de l'animation du périscolaire contrebalancé par la disparition de la subvention de 120.000 € aux Francas. Une multitude de postes de dépense diminuent : indemnité aux élus de 5 % (5.270 €), subventions aux associations (25.350 €), communications municipales (8.400 €), frais de transports (9.700 €)... Il faut signaler que le versement au fonds de péréquation intercommunal augmente de 18.480 €. La subvention est maintenue à son niveau 2014.

Investissement, les recettes sont prévues à 1.331.065 €, dont essentiellement l'excédent de fonctionnement pour 533.459 €, la récupération de la TVA pour 151.000 € et l'emprunt pour 246.337 €.

Investissement, évidemment du même montant, sont composées de 214.804 € pour les bâtiments, 415.800 € pour la voirie et les matériels, 12.210 € pour la vie associative, 9.550 € pour la culture, 9.000 € pour la jeunesse, 60.000 € pour le développement durable, 311.000 € pour le patrimoine naturel, et 311.000 € en autres postes dont 220.000 € de remboursement de la dette.

La dette s'élève à 2.330.565 € au 1er janvier 2015, soit 383 € par habitant et sera de 405 € au 31 décembre de la même année. La dette moyenne pour les communes de même importance est de 758 €, et pour la région, de 878 €.

La durée de vie financière, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale est de 6,1 ans. Les financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Le budget est dynamique et solidaire, tout en reconnaissant la nécessité de faire des économies, certaines bienvenues comme la baisse des indemnités des élus, la baisse des frais de communication municipale et de réception, en regrette d'autres qui impactent la jeunesse : les fournitures scolaires (moins 4.200 €), les projets d'école (moins 3.000 €), et d'autre part, les associations (moins 25.000 €). On regrette également le manque d'investissements pour la recherche d'économies d'énergie durables, le seul constaté étant le remplacement d'une chaudière avec régulation à l'école de Berne, destiné à réduire les excès des frais constatés.

Le budget de 2015 est de 17.725,8 € (725,8 € de plus que les 17.000 € de 2014) par habitant, par l'augmentation des impôts locaux, commencer à payer l'ardoise de la commune du centre-ville.